



arret accident depuis mars 2009

Par **lionel54**, le **13/02/2012** à **20:40**

Bonjour,ma femme est en accident du travail depuis mars 2009.Elle était en formation d'aide à la personne âgée à domicile.Elle a déjà reçu une lettre de consolidation qu'elle a contestée,et,l'expert lui a donné raison.Donc voila son problème:
Faut-il faire une demande pour une pension ,une reconnaissance d'handicapé ou autre ?
Nous ne savons pas quoi faire. Depuis mars 2009 ,elle a toujours son salaire net.Merci d'avance pour vos suggestions. Bonne soirée.

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **22:05**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si la salariée conserve des séquelles...

Par **lionel54**, le **14/02/2012** à **21:30**

Bonjour,oubli de ma part.Elle a été opérée de l'épaule droite , qui lui a rendu sa mobilité mais qui l'empêche de lever le bras pour faire des efforts,le port d'un TEN (avec 2 électrodes)10 heures par jour avec un traitement antidouleur pour un nerf endommagé le long de la colonne suite à cet accident.Donc si elle fait des efforts pour faire quelque chose ,s'en suit des maux de tête qui lui impose de s'allonger 2 heures pour que cela se passe ou des douleurs qui l'obligent à se maintenir penchée à droite pour ne pas augmenter le mal .Elle doit se rendre 1 fois par an dans le centre antidouleur afin de réévaluer son traitement.Elle est aussi sous cachet pour la dépression ,car elle se voit diminuée physiquement .Impossible de se déplacer en voiture ,la position et les vibrations lui rendent les longs trajets pénibles.J'en oublie surement d'autres ,mais elle s'est résignée à avoir ses douleurs plus ou moins forte en permanence.Je pense que tout est la .

Par **P.M.**, le **14/02/2012** à **22:07**

Bonjour,
Je lui conseillerais de se rapprocher de la [MDPH](#)...